

Saint-Etienne, lundi 11 mai 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le dépistage du Covid-19 dans les établissements médico-sociaux de la Loire se poursuit.

A ce jour, le dépistage a été réalisé dans 47 EHPAD et 20 autres structures médico-sociales.

La campagne de dépistage massif dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) a démarré dès le 10 avril dans la Loire.

A ce jour, le dépistage a concerné 47 structures, parmi les 68 dans lesquelles au moins un cas confirmé Covid-19 a été identifié. Au-delà des EHPAD, 20 autres structures médico-sociales ont été inscrites dans la démarche de dépistage.

Ainsi, ce sont 2 350 membres du personnel et près de 2 000 résidents qui ont été dépistés.

L'enjeu essentiel de cette campagne, une fois les résultats des tests connus, est que chaque établissement concerné puisse construire un plan d'actions adapté afin de contenir, autant que possible, la propagation du virus dans la structure.

UNE STRATÉGIE RÉGIONALE, DÉCLINÉE À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE ET QUI S'ADAPTE AUX SITUATIONS LOCALES

Définition d'une stratégie régionale.

La campagne de dépistage dans les établissements sociaux et médico-sociaux fait l'objet d'une stratégie régionale définie et pilotée par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et mise en œuvre dans les départements en lien avec chaque conseil départemental.

La stratégie régionale a permis de définir les modalités de mise en œuvre de l'ensemble des tests et leur analyse, tenant compte des **situations épidémiques** dans les établissements médico-sociaux, des **capacités de réalisation des tests** que ce soit les moyens humains (personnels nécessaires et formés pour prélever et pour analyser) et matériels (disponibilité des écouvillons, de réactif et matériel de protection individuelle, etc.).

[Consulter le communiqué de presse de présentation de la stratégie régionale.](#)

Identification des établissements prioritaires en fonction de la situation épidémiologique de la structure.

Des établissements ont été identifiés comme prioritaires dans la démarche compte-tenu de leur situation épidémiologique.

La programmation des dépistages a ensuite été établie dans les établissements ayant signalé **au moins un cas confirmé de Covid** parmi le personnel ou les résidents. Dans la Loire, parmi les 109 EHPAD du département, **68 EHPAD** ont signalé au moins un cas confirmé depuis début mars.

Pour chaque établissement concerné, un échange entre la direction, l'équipe médicale de la structure, l'équipe mobile d'hygiène compétente territorialement est réalisé pour évaluer la situation et décider de la programmation d'un dépistage.

A ce jour, les **dépistages massifs ont été menés dans 47 de ces 68 établissements.**

La programmation d'une campagne de dépistage est en cours de réflexion dans les autres établissements, dont certains sont à ce jour dans l'attente de résultats de prélèvements individuels.

Cette stratégie de dépistage est mise en œuvre de manière graduée en fonction des situations épidémiques connues à ce jour. Progressivement, l'ensemble des établissements du département seront inclus dans le dispositif.

Par ailleurs, le dépistage a été étendu à 20 autres structures médico-sociales, notamment des établissements pour personnes en situation de handicap.

Du fait de la situation épidémiologique de structures médico-sociales, des dépistages ont aussi été menés au sein de résidences autonomie et de structures pour personnes en situation de handicap, comme des maisons et foyers d'accueils spécialisés et aussi des instituts médico-éducatifs.

Les dépistages concernent l'ensemble des personnels, même ceux n'ayant pas de symptôme. Le dépistage auprès des résidents est apprécié par l'équipe médicale.

Le dépistage est proposé à l'ensemble des personnels de l'établissement qu'ils soient symptomatiques ou non et à au moins trois résidents identifié comme cas possible de Covid-19. La décision d'étendre le dépistage à l'ensemble des résidents est appréciée par les équipes médicales, notamment du fait de la fragilité de certains résidents pour qui le geste de prélèvement peut être inconfortable.

Les mesures de protection et les gestes barrière restent en place pour protéger les résidents des EHPAD qui restent les plus vulnérables face au Covid-19.

L'ensemble des résidents des EHPAD font l'objet de mesures de protection mises en œuvre à travers le confinement dans les chambres, le port du masque par les professionnels et l'application stricte des mesures barrières.

Quels que soient les résultats obtenus dans le cadre du dépistage, les consignes données aux chefs d'établissement sont donc de maintenir voire accroître systématiquement l'ensemble de ces mesures barrières.

Contacts presse

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

Département de la Loire
06 23 08 40 51
jean-pierre.chapuis@loire.fr